

A M B A S S A D E    D U    T O G O  
Mission Permanente auprès de  
l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et des autres Organisations Internationales  
à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

## **34<sup>ème</sup> Session du Conseil des Droits de l'Homme**

### **Point 3 de l'ordre du jour :**

**Dialogue groupé avec le Rapporteur Spécial sur les droits de  
l'homme et l'environnement**

Déclaration de S.E.M **Yackoley K. JOHNSON**, Ambassadeur,  
Représentant permanent du Togo auprès de l'Office des Nations  
Unies à Genève

**Genève, 07 mars 2017**

**15 h 00 - 18 h 00**

Monsieur le Président,

La délégation togolaise remercie le Rapporteur Spécial sur les droits de l'homme et l'environnement pour la qualité de son rapport dans lequel il a mis en relief l'importance de la biodiversité et les multiples services rendus par les écosystèmes pour la pleine jouissance des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Encore faut-il le rappeler, la question environnementale est et demeure de nos jours une préoccupation majeure non seulement au plan mondial, régional mais également national.

C'est dans ce contexte que le Togo, soucieux de contribuer à l'action commune mondiale au niveau national a, par une loi en date du 30 mai 2008, fixé le cadre juridique général de la prévention et de la gestion durable de l'environnement.

Cette loi dispose en son article 3 que « Toute personne a droit à un environnement sain et a le devoir de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement », comme le souligne à juste titre le principe I de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement du 16 juin 1972 qui stipule que « l'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures ».

Ainsi, mon pays a instauré depuis 1977, une journée de l'arbre chaque année dans le but d'étendre sa couverture forestière et d'améliorer substantiellement son potentiel ligneux. A ce jour, on estime à 47 000 hectares de superficies plantées, l'objectif étant de porter la couverture forestière nationale de 7 % actuellement à 20 % à l'horizon 2035.

Ceci démontre à suffisance l'engagement du Togo dans le domaine de l'environnement.

La délégation Togolaise, face à la dégradation continue de l'environnement à cause de l'action humaine, voudrait saisir l'opportunité de cette tribune pour non seulement inviter la communauté internationale à entreprendre davantage d'initiatives pertinentes, mais aussi les partenaires au développement pour des appuis multiformes aux actions tant nationales que régionales surtout dans les pays en développement.

En conclusion, il importe de souligner que le monde doit rester constamment mobilisé afin d'apporter des réponses adéquates aux enjeux environnementaux de l'heure dans l'intérêt de la pleine jouissance des droits de l'homme.

Je vous remercie.